

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 103

présenté par  
M. Ciotti-----  
**ARTICLE 18 BIS**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* – Au troisième alinéa du I. du même article du même code, le mot : « précédent » est remplacé par le mot : « deuxième ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.